10° Rallye Régional des Monts de Vaucluse

29 & 30 Août 2015

ASAC VAUCLUSIEN
185 Route des Rémouleurs
Z.I Courtine B.P 91000
84095 AVIGNON Cedex 9

Tel: 06.28.54.07.53. - Fax: 04.90 27 14 29.

REGLEMENT PARTICULIER

Les engagements sont à envoyer à:

RUBINO PAUL

10° Rallye des Monts de Vaucluse 391 Chemin d'Empaulet - 84810 Aubignan

Tel: 06 10 54 21 17/ 04 90 36 37 10 HR Email:teamsarriannais@sfr.fr

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Lundi 13 juillet 2015

Ouverture des engagements : Dés parution du règlement

Clôture des engagements : Lundi 17 Aout 2015 Minuit

Parution et distribution du Road book :Samedi 22 Aout 2015 Bar restaurant « Le Pressoir »

de 8h à 17h à Sarrians

Vendredi 28 Aout 2015 Bar restaurant « Le Pressoir »

de 8h à 17h à Sarrians

Dates et heures des reconnaissances : Samedi 22 Aout 2015 et Vendredi 28 Aout 2015

de 8h à 19h

Vérifications administratives : Samedi 29 Aout 2015 de 7h00 à 11h00 à la salle

Eau Vive, Espace Regain ,place jean Giono à Sarrians

Vérifications techniques : Samedi 29 Aout 2015 de 7h15 à 11h15

place Jean Jaurès à Sarrians

Affichage Officiel: Au PC du Rallye .Espace Regain à Sarrians

1ère réunion des Commissaires Sportifs : Samedi 29 Aout 2015 à 10h00 au PC du rallye

Espace Regain à Sarrians

Publication des équipages admis au départ : Samedi 29 Aout 2015 à 12h00 au PC du rallye

Publication de l'ordre des départs 1° Etape : Samedi 29 Aout 2015 à 12h00 au PC du rallye

Départ de la 1° Etape : Samedi 29 Aout 2015 à 14h00 parking du stade à

Sarrians

Arrivée de la 1° Etape : Samedi 29 Aout 2015 à partir de 17H31 parking du

stade à Sarrians

Publication des résultats partiels 30mn après l'heure d'entrée du dernier concurrent

et de l'ordre de départ de la 2° Etape Au PC du rallye

Départ de la 2° Etape : Dimanche 30 Aout 2015 à 8h00 parking du stade Arrivée de la 2° Etape : Dimanche 30 Aout 2015 à 13h42 parking du stade

Vérifications finales : Dimanche 30 Aout 2015 dès l'arrivée du rallye

Garage DFR – 301 Av. Agricol Perdiguier à Sarrians

Publication des résultats du rallye : Au PC du rallye 30 mn après l'entrée en parc fermé

du dernier concurrent

Remise des prix Dimanche 30 Aout 2015 17h00

Place Jean JAURES - Sarrians

Dans la mesure où le commencement de la remise des prix à lieu à l'heure prévue, les équipages classés qui n'y participeraient pas au complet, perdront le bénéfice de leur prix.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler cette épreuve si le nombre d'engagés est inférieur à 80 au jour de la clôture des engagements.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Club Vauclusien organise les 29 et 30 Aout 2015 une épreuve automobile régionale dénommée 10° Rallye des Monts de Vaucluse en qualité d'organisateur administratif.

Conformément à la réglementation générale des rallyes FFSA, le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro **R 318** en date du **29/06/2015** et du Comité Régional du Sport Automobile sous le permis d'organisation n° **58** en date du **18/06/2015**

Comité d'Organisation

CO Présidents : Georges Pouquine , Président de l' ASAC Vauclusien Paul RUBINO, Président du Team Sarriannais

Membres Comité:Guylaine Rousset – Bruno Chastel – Benjamin Chastel – Sandra Rubino -Brigitte Boyer Jacky Leroy – Cendrine Ruel – Mathilde Peyron-Vincent Groulier-Nathalie Rossi Patrick et Romain Suchon-Borel Sébastien-Patrick et Jani Vieux-Bernard Point-Olivier Clément- Brahic Laurent-Pujades Sébastien-Bazzo Cécilia-Lucien Perret-Jeremy Mangematin-Christian Begue-Hervé Leuleu-François Havetz-

Secrétariat du Rallye : Rubino Paul - 391 chemin d'Empaulet - 84810 Aubignan

Téléphone: 06 10 54 21 17 / 04 90 36 37 10 H.R

Email: teamsarriannais@sfr.fr

Organisateur technique

Nom: TEAM SARRIANNAIS Chez Mme Brigitte Boyer

59 Impasse des Acacias, 84260 Sarrians

1.1P. OFFICIELS

Président du collège : Franck DEL SANTO licence n° : 3166

Membres : Christine EYDOUX licence n°: 8178

Francis FABRIES licence n°: 6904

Directeur de Course: Michel BONZOM licence n°: 4090 **Directeur de Course Adjoint**: André EYDOUX licence n°: 7205

Jacques LE GALL licence n°: 9383

Directeur de course adjoint délégué aux vérifications administratives

Jacques LE GALL licence n°: 9383

Directeur de course délégué à la voiture tricolore

Clair SCHMIT licence n°: 9199

Directeur de course délégué aux épreuves spéciales

Jean Pierre BERTOS licence n°: 5493 Marc CIER licence n°: 2942

Commissaire Technique responsable:

Bertrand FRANCOU licence n°: 4010

Commissaires Techniques:

Christian MANGEMATIN licence n°: 6507
Philippe BLANC licence n°: 38131
Jean-Pierre FORESTELLO licence n°: 183288
Daniel LAPIQUE licence n°: 5826
Maurice PIZOT licence n°: 207621

Commissaires Techniques VHC:

Gustave BOYER licence n°: 4005

Représentant CRSA PACA: Patrice POCHON licence n°: 11563

Chargés des relations avec les concurrents (CS) :

Jeannie CHAPIN licence n° : 9199
Sylvie SCHMIT licence n° : 36488
(Stagiaire) Isabelle FORESTELLO licence n° :138486

Responsable du classement informatique :

TOP RALLYE

Responsable des commissaires : A.S.A.C Vauclusien

et délégués RUBINO Paul licence n° :118002 Mathilde Peyron licence n° :187873

Juge de faits : A l'exception des membres du collège des commissaires sportifs du rallye, tous les officiels figurant sur le règlement particulier sont déclarés compétents.

1.2P. ELIGIBILITE

Le 9° Rallye des Monts de Vaucluse compte pour :

- ¤ la Coupe de France des Rallyes 2015 coefficient 2
- ¤ le Championnat des Rallyes du Comité Régional du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur.

1.3P. VERIFICATIONS

Par convocation individuelle par courrier ou par mail

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le : Samedi 29 Aout 2015 de 7h00 à 11h00 salle Eau VIVE Espace Regain Sarrians, tout retard pourra être sanctionné.

La présentation des licences est exigée aux vérifications ainsi qu'à toute demande d'un officiel pendant l'épreuve

Les vérifications techniques auront lieu le Samedi 29 Aout 2015 de 7h15 à 11h15 Place Jean Jaurès à Sarrians

Les vérifications finales seront effectuées au garage : D F R Mécanique- Carrosserie
301 Avenue Agricol Perdiguier – 84260 SARRIANS

Taux de la main d'œuvre / horaire : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 10° Rallye Régional des Monts de Vaucluse doit adresser (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement, dument complétée, avant le **Lundi 17 Aout 2015 minuit**

Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum. (130 Modernes + 20 VHC) Toutefois, celui-ci pourra évoluer en fonction du nombre total d'engagés limité à 150 voitures pour les deux rallyes.

3.1.10P. Concurrents admis

Conforme au règlement standard FFSA

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 320 €
- avec la publicité facultative des organisateurs : 300 € pour les équipages 100% licenciés à l'ASAC VAUCLUSIEN
- sans la publicité facultative des organisateurs : 640 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement ainsi que les photocopies (licences, permis de conduire, 1°page du passeport) Les engagements par fax ou par mail ne seront pas validés. Les envois devront se faire par courrier simple (ni recommandé, ni Chronopost)

Les engagements incomplets seront mis sur liste d'attente.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4,1 Voitures autorisées

Conforme au règlement standard FFSA

4,2 Pneumatiques

Règlement de l'utilisation des pneumatiques, Conforme au règlement standard FFSA

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée uniquement et seulement au parc prévu à cet effet figurant sur le road book et réservé aux véhicules identifiés.

Toute assistance en dehors de ce parc est interdite.

Pour tout contrevenant sur les éditions précédentes et à venir, l'organisation étudiera la demande d'engagement avant son acceptation.

4.6P Identifications des véhicules

L'identification des véhicules se fera par l'apposition de 2 plaques (210mm X 140 mm), l'une située à l'avant du véhicule, et l'autre à l'arrière. Le numéro de plaque sera attribué par l'organisateur en tant que numéro de course. Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour l'épreuve.

Position de la plaque avant : située dans l'angle supérieur du pare-brise côté opposé au poste de pilotage.

Position de la plaque arrière : située à l'emplacement de la plaque d'immatriculation arrière.

Couleur: traits noirs sur fond blanc.

Pendant la durée de la manifestation, les plaques d'immatriculation devront être soit retirées, soit occultées. Dans le dernier cas, il appartiendra au concurrent de recouvrir intégralement sa plaque avec un adhésif de couleur noire.

Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 mm x 110 mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur

le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

DESCRIPTION

Le 10° Rallye des Monts de Vaucluse représente un parcours de 218,800 km Il est divisé en 2 étapes et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40,00 km.

Les épreuves spéciales sont : ES 1 St Jean

> Les Gaps 4,60km ES₂ ES 3- ES 5 La gabelle 7.20km x 2 ES 4- ES 6 St Jean 7.00 Km x 2

7,00 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Les reconnaissances auront lieu le : Samedi 22 Aout 2015 et Vendredi 28 Aout 2015 de 8 h00 à 19 h00

En accord avec les communes, il vous sera demandé d'être vigilant et de limiter vos vitesses sur les routes des ES et en agglomération ou aux abords des habitations.

De nombreux contrôles seront effectués par des juges de faits.

En sus des procès-verbaux éventuels, des sanctions sportives pouvant aller jusqu'à la mise hors course du concurrent (refus de départ), sanctionneront les contrevenants sans qu'ils puissent prétendre à un quelconque remboursement des droits d'engagements

Les reconnaissances sont interdites en dehors de ces horaires, des contrôles de reconnaissances seront effectués non seulement les jours autorisés mais aussi en dehors des jours et créneaux horaires autorisés.

L'organisation se réserve le droit d'après les éditions précédentes et a venir d'étudier les demandes d'engagements des contrevenants avant leurs acceptations.

Le nombre de passage est limité à 3

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

Commissaire public : chasuble inscription " sécurité"

Commissaire de route : chasuble orange inscription " commissaire " : chasuble orange inscription " Chef de poste " Chef de poste

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10P. PRIX

Les prix sont cumulables

Classement Scratchau 1er
au 2eme250 €
150 €

au 3^{ème} 100 €

Classement par groupe plus de 5 partants

au 1^{er} 150 € au 2^{ème} 100 € au 3^{ème} 50 €

Classement par classe

NOMBRE DE PARTANTS

	De 1 à 4	De 5 à 8	De 9 à 14	De 15 à 20	+ de 20
1 ^{er}	160,00€	320,00 €	320,00€	320,00 €	320,00 €
2 ^{ème}		150,00 €	150,00€	180,00€	180,00 €
3 ^{ème}			100,00€	130,00 €	150,00 €
4 ^{ème}				100,00€	130,00 €
5 ^{ème}					100,00 €

Classement Pilote Féminine

L'organisation met en place un challenge <u>Pilote Féminine</u>, équipage mixte ou pas qui récompensera les 5 premières du classement général féminin.

COUPES

De nombreuses coupes seront remises aux vainqueurs du scratch, des classes ainsi qu'a la première féminine, celles-ci restant non cumulables.

<u>Note</u>: En cas d'ex-aequo, le temps réalisé dans l'ordre des épreuves serviront à départager les concurrents. Dans le cas de nouvelle égalité, le prix sera partagé entre les concurrents concernés.

La remise des prix se déroulera le Dimanche 30 Aout 2015 à 17h00 Place Jean Jaurès à Sarrians.

Les équipages qui n'y participeraient pas au complet, perdront le bénéfice de leur prix.

TROPHEES DES COMMISSAIRES

Des coupes récompenseront des commissaires de différentes associations sportives ayant officié pendant l'épreuve.

Tous les articles non cités sont conformes à la réglementation FFSA



2° Rallye Régional VHC des Monts de Vaucluse

29 & 30 Août 2015 ASAC VAUCLUSIEN 185 Route des Rémouleurs Z.I Courtine B.P 91000 84095 AVIGNON Cedex 9

Tel: 06.28.54.07.53. - Fax: 04.90 27 14 29.

REGLEMENT PARTICULIER

Les engagements sont à envoyer à:

RUBINO PAUL

10° Rallye des Monts de Vaucluse 391 Chemin d'Empaulet - 84810 Aubignan

Tel: 06 10 54 21 17/ 04 90 36 37 10 HR Email:teamsarriannais@sfr.fr

PROGRAMME - HORAIRES

Identiques au 10° Rallye Régional des Monts de Vaucluse Moderne

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Vauclusien organise les 29 et 30 Août 2015 une épreuve automobile régionale dénommée **2° Rallye VHC des Monts de Vaucluse** en qualité d'organisateur administratif.

Conformément à la réglementation générale des rallyes FFSA, le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro R 318 en date du 29/06/2015 et du Comité Régional du Sport Automobile sous le permis d'organisation n°58 en date du 18/06/2015 Comité d'Organisation

Identiques au 10° Rallye des Monts de Vaucluse moderne

Organisateur technique

Identiques au 10° Rallye des Monts de Vaucluse moderne

1.1P. OFFICIELS

Identiques au 10° Rallye des Monts de Vaucluse moderne

1.2P. ELIGIBILITE

Le 2° Rallye VHC des Monts de Vaucluse compte pour : le Challenge du Comité Régional du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur VHC.

1.3P. VERIFICATIONS

Identiques au 10° Rallye des Monts de Vaucluse moderne

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

- 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT INSCRIPTIONS
- 3.1.5P. Identiques au 10° Rallye des Monts de Vaucluse moderne
- 3.1.10P Le nombre des engagés est fixé à 20 voitures maximum.

3.3P ORDRE DE DEPARTS

Le départ du premier concurrent VHC sera donné avant le premier concurrent moderne du 10° Rallye Régional des Monts de Vaucluse dans l'ordre des numéros.

Le dernier concurrent VHC bénéficiera d'un écart de 15 minutes avec le premier concurrent du 10° Rallye régional des Monts de Vaucluse moderne.

Le parcours est identique à celui du 10^{éme} Rallye Régional des Monts de Vaucluse

3.1.10P. Concurrents admis

Conforme au règlement standard FFSA

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 300 €
- avec la publicité facultative des organisateurs : 280 € pour les équipages 100% licenciés à l'ASAC VAUCLUSIEN
- sans la publicité facultative des organisateurs : 600 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement ainsi que les photocopies (licences, permis de conduire, 1°page du passeport) Les engagements par fax ou par mail ne seront pas validés. Les envois devront se faire par courrier simple (ni recommandé, ni Chronopost)

Les engagements incomplets seront mis sur liste d'attente.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4,1 Voitures autorisées

Sont autorisées les voitures à définition routière, de **l'Annexe K** en vigueur, **homologuées FIA/FFSA**, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, HR jusqu'à 1975 inclus, I et J1 (**soit** de 1947 à 1985). **Définition des périodes de l'Annexe K**

Période E 1947 à 1961

Période F 1962 à 1965

Période G1 1966 à 1969

Période G2 1970 à 1971

Période GR 1966 à 1971

Période H1 1972 à 1975

Période HR 1972 à 1975

Période H2 1976

Période I 1977 à 1981

Période J1 1982 à 1985

Ces voitures sont répertoriées par GROUPE.

- GROUPE 1 T Tourisme
- GROUPE 2 TC Tourisme de Compétition
- GROUPE 3 GT Grand Tourisme de série
- GROUPE 4 GTS Grand Tourisme Spécial
- GROUPE 5 GTP/HST/TSRC Grand Tourisme Prototype
- GROUPE N Production J1
- GROUPE A Tourisme J1
- GROUPE B J1

Les voitures des groupes 5 et 6, course biplace (HST, TSRC) des périodes HR après 1975 et I ne sont pas autorisées.

4.2 Sont également autorisées :

- les voitures du groupe Rallye Classic de compétition :
- (Celles des listes du règlement technique groupe Rallye Classic de Compétition issues des listes 1977 et 1981 de la FIA en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un Commissaire technique qualifié VH).
- les voitures de la période J1 en attente de PTH, ayant été vues par un Commissaire Technique qualifié VH et en possession d'un Passeport Technique 3 volets.

4,3 Pneumatiques

Règlement de l'utilisation des pneumatiques, Conforme au règlement standard FFSA

4.4P. ASSISTANCE

Identiques au 10° Rallye des Monts de Vaucluse moderne

4,6 Identifications des véhicules

Identiques au 10° Rallye des Monts de Vaucluse moderne

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Identiques au 10° Rallye des Monts de Vaucluse moderne

6.2P. RECONNAISSANCES

Identiques au 10° Rallye des Monts de Vaucluse moderne

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le : Samedi 22 Aout 2015 et Vendredi 28 Aout 2015 de 8 h00 à 19 h00

En accord avec les communes, il vous sera demandé d'être vigilant et de limiter vos vitesses sur les routes des ES et en agglomération ou aux abords des habitations.

De nombreux contrôles seront effectués par des juges de faits.

En sus des procès-verbaux éventuels, des sanctions sportives pouvant aller jusqu'à la mise hors course du concurrent (refus de départ), sanctionneront les contrevenants sans qu'ils puissent prétendre à un quelconque remboursement des droits d'engagements

Les reconnaissances sont interdites en dehors de ces horaires, des contrôles de reconnaissances seront effectués non seulement les jours autorisés mais aussi en dehors des jours et créneaux horaires autorisés.

L'organisation se réserve le droit d'après les éditions précédentes et a venir d'étudier les demandes d'engagements des contrevenants avant leurs acceptations. Le nombre de passage est limité à 3

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les épreuves.

Tout concurrent **ayant abandonné ou** exclu pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape pourra réintégrer le Rallye aux conditions suivantes:

Avoir signifié **par écrit** au Chargé des Relations avec les Concurrents sa décision de réintégrer le Rallye au plus tard 30 minutes avant le début de la réunion du Collège des Commissaires Sportifs précédant le départ de l'étape suivante ;

Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante.

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course a été prononcée, un concurrent réintégrant le Rallye se verra affecté du plus mauvais temps de ou des ES non terminée(s) De plus, les pénalités complémentaires suivantes seront appliquées :

Pénalité de DIX heures.

Les concurrents réintégrant le Rallye dans ce cadre devront être repositionnés par les Commissaires Sportifs du rallye selon l'article 3.3 du Règlement Standard des Rallyes. Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, **sauf les points de participation.**

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le Rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Pour les classements des périodes E à J1, il est nécessaire d'utiliser les regroupements des classes suivantes 1, 2, 3 et 4 :

- Jusqu'à 850 cm3 (pour les voitures des périodes E, F, G1 du 1/1/1947 au 31/12/1969)
- Jusqu'à 1150 cm3 (pour les voitures des périodes E. F. G1/G2. H1 du 1/1/1947 au 31/12/1975
- Jusqu'à 1300 cm3 (pour les voitures des périodes E à J1 du 1/1/1947 au 31/12/1985)
 Jusqu'à 1600 cm3 (pour les voitures des périodes E à J1 du 1/1/1947 au 31/12/1985)
- Jusqu'à 2000 cm3 (pour les voitures des périodes E à J1 du 1/1/1947 au 31/12/1985)
- Jusqu'à 2500 cm3 (pour les voitures des périodes E à J1 du 1/1/1947 au 31/12/1985)
- Au-dessus de 2500 cm3 (pour les voitures des périodes G2 à J1 du 1/1/1970 au 31/12/1985)

A l'issue de chaque rallye un classement par groupe sera établi.

Un classement scratch est publié pour les Groupes 1, 2, 3, 4, 5, N VHC J1, A VHC J1, B VHC J1.

Un classement scratch est publié pour le Groupe Rallye Classic de Compétition Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N.

ARTICLE 10P. PRIX

Tous les équipages ayant terminé l'épreuve seront récompensés, aucune dotation en numéraire ne sera attribuée.

10.1P REMISE DES PRIX

COUPES

De nombreuses coupes seront remises aux vainqueurs de groupe , des classes , celles-ci restant non cumulables.

<u>Note</u>: En cas d'ex-aequo, le temps réalisé dans l'ordre des épreuves serviront à départager les concurrents. Dans le cas de nouvelle égalité, le prix sera partagé entre les concurrents concernés.

La remise des prix se déroulera le Dimanche 30 Aout 2015 à 17h00 Place Jean JAURES à Sarrians.

Les équipages qui n'y participeraient pas au complet, perdront le bénéfice de leur prix.

Tous les articles non cités sont conformes à la réglementation FFSA